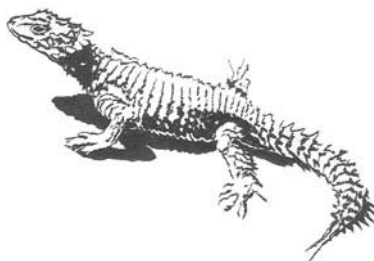


CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingtième session du Comité pour les animaux
Johannesburg (Afrique du Sud), 29 mars – 2 avril 2004

CONSERVATION ET COMMERCE DES CONCOMBRES DE MER DES FAMILLES
HOLOTHURIDAE ET STICHOPODIDAE

1. A sa 12^e session (CdP12, Santiago, 2002), la Conférence des Parties a adopté les décisions 12.60 et 12.61 sur les concombres de mer des familles Holothuridae et Stichopodidae. Le Secrétariat CITES a été chargé, par la décision 12.61, de convoquer un atelier technique sur cette question en coopération avec les organismes pertinents. Conformément à la décision 12.60, le Comité pour les animaux doit examiner les résultats de l'atelier, élaborer les recommandations appropriées, et préparer un document sur la situation biologique et commerciale de ces concombres de mer pour examen à la CdP13.
2. Le Secrétariat a consulté le Comité pour les animaux à sa 19^e session (Genève, 2003) concernant les objectifs, le calendrier, la participation, la forme et l'ordre du jour de l'atelier (voir les documents AC19 Doc. 17 et AC19 WG9 Doc. 1).
3. Le Comité pour les animaux a défini les objectifs suivants pour l'atelier:
 - a) examiner des informations sur l'état, les prises et les prises incidentes et le commerce des spécimens des concombres de mer des familles Holothuridae et Stichopodidae, ainsi que les mesures visant à leur conservation, en vérifiant si ces mesures sont adéquates;
 - b) définir les priorités et les actions à mener pour assurer la conservation de ces concombres de mer, en abordant notamment le suivi et le contrôle du commerce, les législations et les réglementations nationales et leur application, les options de gestion des pêcheries, la gestion de la conservation et la recherche, ainsi que le renforcement des capacités; et
 - c) formuler des conclusions et des recommandations pouvant contribuer au document sur la situation biologique et commerciale des concombres de mer des familles Holothuridae et Stichopodidae devant être préparé par le Comité pour les animaux pour discussion à la présente session.
4. L'atelier technique doit se tenir à Kuala Lumpur, Malaisie, du 1^{er} au 3 mars 2004. L'ordre du jour provisoire est soumis en annexe au présent document. La participation sera limitée à une quarantaine de personnes et les discussions auront lieu en anglais.
5. Dans sa notification n° 2003/069 du 12 novembre 2003, le Secrétariat donnait aux Parties des détails sur l'atelier technique et les priait d'indiquer si elles souhaitaient y participer. Le Secrétariat a ensuite invité officiellement les Parties ayant manifesté leur intérêt, ainsi que les principales Parties d'exportation et d'importation. Des représentants du secteur de la pêche, d'organisations

intergouvernementales telles que la FAO, d'organisations non gouvernementales connaissant la question, d'autres parties prenantes, les spécialistes invités, ainsi que le Secrétariat, y participeront également.

6. Le Secrétariat fera rapport à la présente session sur les principaux résultats de l'atelier.

ATELIER TECHNIQUE SUR LA CONSERVATION DES CONCOMBRES DE MER
DES FAMILLES HOLOTHURIDAE ET STICHOPODIDAE
(DECISIONS 12.60 ET 12.61)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
2. Contexte de l'atelier: la CITES et les concombres de mer
3. Biologie des concombres de mer
 - Taxonomie et répartition géographique
 - Biologie
 - Conservation
4. Utilisation des concombres de mer
 - Utilisation en tant que produit alimentaire
 - Utilisation en médecine traditionnelle en Asie orientale
 - Autres utilisations
5. Pêcheries de concombres de mer et commerce actuel
 - Commerce licite
 - Commerce illicite, non déclaré et non réglementé
 - Prises incidentes
 - Caractéristiques socio-économiques du commerce des concombres de mer
6. Stratégies et pratiques de gestion et de conservation
 - Démarches à la gestion des pêcheries
 - Prises sauvages (limites de taille minimale, saisons fermées, zones fermées, etc.)
 - Aquaculture
 - Repeuplement
 - Contrôle du commerce et lutte contre la fraude, et identification des spécimens dans le commerce
7. Rapports des pays et territoires clés dans le commerce des concombres de mer
8. Discussion en séance plénière et accord sur les thèmes des groupes de travail
9. Séances des groupes de travail (sur les stratégies de conservation, la gestion des pêcheries, les mesures nationales et internationales, et les questions potentielles d'application de la CITES)
10. Rapports des groupes de travail en séance plénière
11. Discussion en séance plénière et définition des priorités et des actions nécessaires pour assurer la conservation des concombres de mer
12. Application de la décision 12.60 par le Comité pour les animaux
13. Clôture de l'atelier